CONTESTATIONS D'ÉLECTION

COMTÉ DE LAPRAIRIE

Hier était le jour fixé pour l'instruction de la cause en invalidation de l'élection provinciale de Laprairie. La cour d'Appel était trop petite pour contenir la foule. A dix heures et demie, l'honorable juge Loranger monta sur le banc. Le requerant, le Dr T. Brisson est représenté par M. J. J. Bisaillon, C. R., assisté de l'honorable A. Lacoste, C. R. et M. S. Pagnuelo, C. R., comme conseils ; le défendeur est représenté par MM. Préfontaine et Lafontaine, avec M. A. Geoffrion C.R., comme conseil.

M. S. Delorme, greffier de la couronne en chancellerie est present.

La cause est appelée. M. Bisaillon demande à la cour de faire appeler les témoins lorsque M. Préfontaine s'objecte. Vendredi dernier, dit-il, l'honorable juge Mathieu a renvoyé une motion presentée par le défendeur aux fins de faire rejeter les articulations produites par le requerant. Le défendeur a, le même jour, inscrit en révision du jugement interlocutoire de l'honorable juge. La cause étant maintenant devant la cour de révision, la cour Supérieure n'a plus de juridiction.

Une vive discussion s'engage alors entre les avocats du requérant et du défendeur. Les premiers démontrent que l'inscription est irregulière et que ni le statut qui règle les contestations d'élection, non plus que le Code de procédure civile ne permettent la révision que demande le défendeur. La procédure de ce dernier n'est faite que pour retarder la cause. Les précédents cites par l'avocat du défendeur, M. Préfontaine, tournent à l'avantage du requérant et notamment celui tire de l'élection contestée de Stephens vs Hall, dans laquelle le juge Taschereau a maintenu que nonobstant l'inscription en révision d'un jugement interlocutoire le requérant avait été autorisé à procéder à l'examen du défendeur.

Le juge Loranger exprime alors l'opinion qu'il a juridiction et qu'il ne peut interrompre l'instruction, mais désirant consulter ses collègues avant de rendre son jugement, il ajourne à deux heures.

A deux heures, l'honorable juge Loranger donne sa décision.

"La cause est inscrite pour la preuve et le défendeur a demandé, ce matin, qu'il soit sursis à l'enquête, vu qu'il a inscrit devant la cour de Révision, en appel d'un jugement interlocutoire rendu par Son Honneur le juge Mathieu, rejetant une motion pour reviser les articulations de faits.

"J'aurais donné ma décision de suite, mais on m'a cité un précédent que j'ai dû consulter.

"La demande du défendeur repose sur une fausse interprétation de la loi. Il prétend avoir appelé devant la cour de revision d'un jugement interlocutoire rendu au cours du proces. Or, il n'y a pas telle chose sous l'Acte electoral, que la cour de Révision siégeant comme tribunal d'appel.

"La cour de Révision, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans plusieurs circonstances, et c'est ce qui a été jugé dans la cause Mousseau et Decary, 2e vol., decisions de Montréal, p. 228, n'est pour les fins des élections contestées, que la cour Supérieure, composée de trois juges, siégeant à l'audition finale sur le mérite des pétitions d'élection. En d'autres mots c'est une cour d'audition au merite.

"Le statut attribue à la cour des pouvoirs spéciaux et distincts de ceux que possède la cour de Révision ordinaire ; c'est une cour d'élection siégeant en dernier ressort il est vrai mais non comme cour d'Appel excepté lorsque la requête est renversée sur objections préliminaires. Elle revise les décisions du juge instructeur lors de l'audition au merite, s'il y a lieu, mais ce pouvoir est de la compétence de tous les tribunaux de première instance siegeant au mérite. L'inscription en Révision n'est elle-même qu'une inscription au mérite ainsi que l'indique la section 82 de l'Acte des élections contestées de Québec.

"La cour elle-même est composée différemment de la cour de Révision ordinaire; le juge instructeur doit autant que possible en faire partie. Sa juridiction est également spéciale et déterminée par le statut ; elle decide : si le deputé conteste, a été dûment élu ou si une autre personne, et laquelle, a été élue, ou si l'élection est nulle.

"En dernier lieu, elle juge, comme la cour Supérieure au mérite le fait elle-même, des questions qui ont pu surgir au cours de la requête, ou de celles qui peuvent être soulevées devant elle ; mais dans tous les cas, elle n'est toujours que la cour Supérieure siégeant en dernier ressort avec le titre additionnel de cour de Revision, uniquement pour les fins de l'audition finale et non comme cour d'Appel.

"Le défendeur fait donc erreur quand il prétend avoir inscrit en appel d'un jugement interlocutoire. La seule inscription qu'il ait soit permis de faire devant la cour de Révision, est celle que je viens de mentionner, c'est-à-dire pour audition au mérite et cette inscription ne peut être faite que lorsque l'instruction sera terminée. Or, elle n'est pas encore commencée.

"Les précédents que l'on m'a cites, sauf celui de Stephens et Hall, n'ont aucune anologie. Les deux premiers se rapportent à un droit antérieur au statut special qui régit la présente cause.

"Quant à la cause de Stephens et Hall, l'honorable juge parait avoir decide dans le même sens que moi, puisque, nonobstant l'inscription, il a ordonné qu'il soit procédé à l'examen des parties, et il a eu raison, puisque plus tard, cette inscription a été jugée frivole.

"Sans decider pour le moment sur le mérite de de la pretendue inscription, je n'ai qu'une chose a constater, savoir, si la cause est régulièrement inscrite pour l'instruction du proces.

"Le contraire n'est pas affirmé et je dois entendre les parties, indépendamment de toute procédure qui aurait pu être faite sans cause ni raison reconnues par la loi et qui aurait pour effet de retarder le proces. Le mal, au reste, n'est pas sans remede. Si, comme on le dit, les articulations de faits sont vagues, la cour siegeant au mérite, appreciera le fait et décidera en conséquence.

"L'objection du défendeur est renvoyee."

M. PRÉFONTAINE présente à la cour la déclaration suivante :

"Vu le vague et la généralité des articulations de faits produites par le requérant et l'absence de precision dans ses accusations et sous la réserve de faire reviser par la cour de Révision le jugement interlocutoire rendu en cette cause par l'honorable juge Mathieu sur la motion pour renvoi des particularités ;

"Vû qu'en face d'un bill de particularités vague, incertain et général, le défendeur soussigné peut être entrainé dans des dépenses énormes et ruineuses. Pour éviter ces frais, le dit défendeur admet que des manœuvres frauduleuses de nature à annuller son élection ont été commises par certaines personnes qui, d'après la loi et la jurisprudence étaient ses agents, pour les fins de la dite élection, mais que les dites manœuvres ont eu lieu hors sa connaissance et sans son autorisation."

Les avocats du requérant refusent d'accepter cette démission et declarent qu'ils continueront l'enquête pour obtenir la déqualification de M. Goyette.

On continue l'audition des témoins.

M. L. DELORME, greffier de la couronne en chancellerie de la province de Québec. J'ai été nommé le 1er octobre 1887 greffier de la couronne en chancellerie conjointement à M. L. Honoré Huot dont les obseques ont eu lieu ce matin. J'ai apporté aujourd'hui avec moi tous les documents qui ont rapport à l'élection Goyette-Brisson, pour le comté de Laprairie. J'ai trouvé ces documents parfaitement scellés dans le coffre-fort de mon prédécesseur. J'ai apporté déjà devant la cour, le 18 octobre dernier, tous ces documents et je les ai rapportés immédiatement apres l'examen. Ils ont toujours été dans la plus parfaite sécurité.

SAMUEL LANCTOT, bourgeois, Saint-Constant, Je suis électeur du comté de Laprairie. Je me rappelle que l'élection a eu lieu au mois de juillet le 23, M. Brisson et M. Goyette étaient sur les rangs. Je suis le seul électeur dans Saint-Constant portant le nom de Samuel Lanctôt.

EDOUARD BOURASSA, cultivateur, de Laprairie. J'ai connu M. Joseph Bourassa, de la paroisse de Laprairie. Il était le fils de Hubert Bourassa. Il mourut avant les élections du mois de juillet, Je suis convaincu que c'est le même qui était porté sur les listes parlementaires.

—Les procédures dans la contestation de l'élection de Verchères doivent se continuer aujourd'hui.

—La contestation de l'élection de M. Boyer, M. P. P., pour Jacques-Cartier, est ajournée jusqu'à demain pour la contre-preuve.

AGRICULTURE

Fromagerie

La fromagerie de Saint-Fabien établie depuis le printemps a remporté beaucoup de succès dans ses operations.

Il a été reçu dans cette fromagerie depuis le 30 mai jusqu'au 5 novembre 1,005,560 livres de lait et il a été fait 100,985 livres de fromage.

Le fromage de juin a été vendu 8¾ cts la livre, celui de juillet, 10 cts, celui d'août, septembre et octobre, 12 cts.

La vente de fromage a rapporté aux patrons un peu plus qu'une piastre par cent livres de lait pour la saison, frais de fabrication et de vente payes.

Le rationnement des animaux

Pour faire de l'agriculture une industrie lucrative, il faut chercher à se rendre compte le plus possible : prevoir ses besoins dans l'avenir, afin de les combler au moment qui paraîtra le plus favorable. Le manque de calcul, ce défaut de prévoyance se fait surtout sentir à l'égard des fourrages que l'on destine pour la nourriture des animaux pendant leur hivernement.

Le cultivateur insouciant qui, à l'entrée de l'hiver estime les fourrages comme devant suffire juste à l'alimentation des animaux qu'il doit hiverner, fera bien de les rationner exactement dès qu'ils sont en stabulation, afin de gagner le printemps sans trop de misere. Le maître de la ferme doit surveiller cette operation et ne pas laisser ces soins uniquement à ses serviteurs, car il pourrait arriver qu'ils gaspillassent les fourrages outre mesure : ce qui le mettrait dans l'obligation ou d'acheter des fourrages ou de diminuer plus qu'il ne le faut la quantité de fourrages à donner aux animaux jusqu'au temps de pâturages.

Non seulement il y a la une question de de quantité, mais il y a aussi la variete de nourriture à donner aux animaux. Ce calcul doit se faire à l'égard des racines fourragères qui doivent etre employées à la nourriture des bestiaux comme pour les fourrages secs font la base de l'alimentation d'hiver. Cette nourriture sèche et humide se complete bien. En se rendant compte, dès le commencement de l'hiver, on peut l'établir d'une façon regulière pendant toute la saison. Il vaut mieux diminuer la proportion aux débuts et la maintenir, que de commencer de façon à ne pouvoir la soutenir.

Si l'on est obligé d'acheter du fourrage sur la fin de l'hiver, on sera nécessairement porté à le ménager outre mesure en diminuant la ration à donner à chaque animal en hivernement, quitte à se refaire au paturage.

Rien n'est plus fâcheux que d'avoir à chétiver les animaux quand, pendant un certain temps, on leur a donné abondance de nourriture, ou même suffisante à leur entretien. L'estomac des animaux est une machine se creant des habitudes, des besoins : lorsqu'on cesse un jour de donner à un animal la même ration de nourriture qu'il recevait la veille, et cela brusquement il attrappera quelque chose, il souffrira et la souffrance et la gêne de la machine vitale se traduisent par la diminution de produits.

LA MAIRIE
POUR 1888

Aux Electeurs DE LA Cité d'Ottawa

Mesdames et Messieurs,

Il existe dans Ottawa comme dans d'autres grandes villes de la Confédération, une coutume respectée par le temps d'accorder au premier magistrat de la cite un second terme d'office.

Dans la courte periode d'une année il n'est presque pas possible d'accomplir autant qu'on le voudrait. Je viens donc vous demander un renouvellement de la confiance que vous m'avez si genereusement accordée en janvier.

L'année dont la fin approche rapidement a été remplie d'evenements très importants et a vu s'operer de grands et rapides developpements dans le progres et la prosperité de notre ville.

La célébration cette année du jubilé de la reine dont les fêtes ont duré deux jours à Ottawa, a eu un grand succes ; ces fêtes ont eté une occasion de grandes réjouissances non seulement pour les citoyens d'Ottawa, mais aussi pour les habitants des districts circonvoisins.

Exposition permanente

L'exposition provinciale qui s'est tenue ici cette année, a eu, en définitive un resultat satisfaisant pour tous, et a contribué à diriger l'attention de nos concitoyens, en faveur de la fondation d'une exposition industrielle permanente à Ottawa. Une grande partie de l'ouvrage préliminaire a déja été entrepris, et des souscriptions pour un montant de plus de $800,000, sont déja assurées.

Si je suis de nouveau honoré de votre confiance, je ferai dans l'avenir comme j'ai fait dans le passé, c'est à dire que je donnerai tout le concours possible pour favoriser et faire reussir un projet si louable.

Ameliorations

Toutes les ameliorations faites pendant l'année par le bureau des Travaux ont été d'un caractere durable et permanent. En voici la nomenclature :—

	Milles.
Chemins macadamises	8.61
Chemins en graviers	0.41
Nouvelles rues ouvertes et nivelées	1.87
Trottoir transversal de six pieds 3 pouces	2.21
Trottoir transversal de 8 pieds	0.37
464 pieds lineaires de pavage en granit aux Chaudières	
Sept traverses en granit	

Département du feu et de l'eclairage

En prenant possession de ma charge en rapport avec le comité du feu et de l'eclairage, j'ai continue les negociations deja commencées avec le ministre des travaux publics pour la construction et l'equipement d'une station centrale pour le feu, et j'ai obtenu en conséquence un don de $15,000, de la part du gouvernement. Des plans ont été pris et le contrat accordé. A la fin de cette année l'édifice sera terminé, completement équipé et aménagé, accordant ainsi une plus grande protection aux propriétes de valeur situées dans la partie centrale de la cite.

Pendant l'été, je suis allé conjointement avec les membres du comité du feu et de l'eclairage, auprès de l'honorable ministre des travaux publics, pour obtenir de lui des lumieres additionnelles pour le quartier New-Edinburgh. Je suis heureux de dire que quatre lumieres électriques ont été accordées pour la rue Ottawa et la rue MacKay, à la condition que la cite ajouterait deux lumieres à cette rue. Six lampes additionnelles seront en conséquence en operation avant la fin de ce mois. Ces lampes, avec huit autres mises par le gouvernement sur la rue Wellington feront un total de 232 lumieres dans la cité. Quelques autres lampes devenues necessaires seront ajoutees prochainement aux differents quartiers, ce qui une fois complété nous donnera l'orgueilleuse satisfaction d'être la cité la mieux éclairée de la confédération.

Je suis maintenant en négociation avec le ministre des chemins de fer et canaux, pour faire éclairer les écluses et le canal du bassin, à l'électricité, négociations qui, je l'espère, auront un résultat satisfaisant.

Evaluation

Je suis heureux de pouvoir déclarer que l'évaluation et la population de la cité ont augmenté. L'évaluation totale pour 1888 est de $14,337,815. L'augmentation totale sur 1887 est de $1,551,440. La population pour les années dernières est comme suit :

1885	1886	1887
32,847	34,753	35,500

Les preuves de prospérité sont des plus réjouissantes, mais ne sauraient nous donner plus de satisfaction que le fait suivant parfaitement établi : que durant les trois années ci-dessus mentionnées près de $2,000,000 ont été placées dans la construction de maisons dans Ottawa.

Departement des finances

Comme l'état financier annuel ne sera pas prêt avant le 15 janvier prochain, je ne suis pas prêt à dire quelle sera la position financière exacte, mais les contributables auront la satisfaction d'apprendre que l'argent a été judiciairement employé à des travaux d'un caractere durable, et à des améliorations permanentes d'une grande necessité.

Aqueduc

Notre système d'aqueduc a été grandement étendu dans le cours de l'annee. On a pose neuf milles en longueur de tuyaux principaux et trois milles de services, et l'on a ajouté quarante neuf borne fontaines.

Ces extensions augmenteront le revenu annuel pour 1887, de près de $8,000. Le revenu total pour 1887 perçu jusqu'à present s'eleve à $109,486.

L'agrandissement du château d'eau a été commencé et sera complété l'année prochaine.

Conjointement avec le president et l'ingénieur de l'aqueduc je suis entré en negociations satisfaisantes avec le ministre de l'Agriculture pour l'extension de l'aqueduc jusqu'à la ferme experimentale. Ces negociations ont été ratifiées par le conseil, et le service de l'eau est maintenant complété, le gouvernement ayant payé la moitié des frais encourus.

Le revenu de cette source sera d'au moins $400 par année, avec augmentation annuelle probable outre le revenu incidentel provenant des consommateurs sur la route.

Télégraphe d'alarme

Le système de télégraphe d'alarme pour le feu a été étendu, cette année, jusqu'à New-Edinburgh. Il y a actuellement en tout 60 boites, 12 cloches, et 35 milles en longueur de fil télégraphique. Le systeme adopté récemment de tenir les clefs dans des boites couvertes en vitre a été trouvé d'une grande commodite et fonctionne avec satisfaction.

Marches

La charge d'inspecteur des marchés a été abolie, cette année, et la garde des marchés comme la collection des loyers d'étaux ont été transférees au département de la Police. Ce nouvel arrangement a donné satisfaction et diminue considerablement les dépenses.

Protection par la Police

Si vous m'honorez de nouveau de votre confiance, je favoriserai la construction d'une nouvelle cour et station de police près de l'hotel-de-ville. Il a été constaté que la station de police actuelle est impropre au point de vue sanitaire et pour autres raisons. Le loyer que l'on paie pour l'édifice actuel couvrira presque l'interêt sur le coût d'une nouvelle construction.

En vue de l'extension probable des limites de la cité, je suis favorable à l'adoption du systeme de police en patrouille. Accompagné par plusieurs echevins, j'ai visité la cite de Hamilton, il y a quelques mois, et j'ai examiné le système en vogue dans cette cite. M'étant mis au courant de tous les details, j'ai acquis la confiance que ce système fonctionnera avec avantage dans Ottawa.

Annexion

Un comité ayant été nommé pour considérer l'opportunité d'annexer à la ville les districts environnants, en même temps que pour faire une nouvelle distribution de quartiers, son rapport est maintenant devant le conseil pour discussion et adoption.

Reglements

Par résolution du conseil, la codification des reglements de la cite a été entreprise et se poursuit maintenant ; tout contribuable qui a les interets de la société à coeur approuvera la dépense faite en rapport avec cette réforme d'une si grande utilite.

Parcs et ponts

Je suis favorable à l'établissement de parcs dans les parties Est et Ouest de la cite sous l'autorité de "l'Acte des parcs d'Ontario," et cela à une date prochaine, alors que l'on peut acheter le terrain à l'argent et non pas au pied. Je suis fortement en faveur d'un pont interprovincial sur la riviere Ottawa, et d'une gare centrale de chemins de fer pour tous les chemins de fer actuels et projetes. Le projet est d'une tres grande importance et devrait être appuyé d'une maniere tangible par le gouvernement federal comme par les gouvernements d'Ontario et de Québec. Je ferai mes plus grands efforts dans ce sens, si je suis élu.

Pont de la rue Somerset

En consequence des developpements rapides de la partie sud des quartiers Wellington et Saint-Georges, l'action du conseil a été attirée sur la necessité d'un pont sur le canal Rideau, faisant suite à la rue Somerset. Si je suis de nouveau placé dans la chaise civique, je ferai tous mes efforts auprès du gouvernement federal pour que ce pont soit construit à une date rapprochée.

Institutions de charité et d'éducation

Pendant mon terme d'office, je me suis humblement efforcé de promouvoir les interets des institutions de charité et d'éducation de la cité, et que je sois élu ou non, ces institutions trouveront toujours en moi un veritable ami et defenseur.

Clubs athlétiques

Les diverses associations athlétiques de la cite ont eu et continueront à avoir ma coopération cordiale et mon appui.

Département sanitaire

Dans le cours de cette année, le département sanitaire de la cité a été mis sur un meilleur pied par la nomination d'un inspecteur sanitaire pratique, dont les devoirs speciaux sont de surveiller les ouvrages de plombier et les egoûts des édifices publics et demeures privées et de faire respecter aussi les reglements sanitaires dans les environs, dans un but de sûreté publique.

J'ai visité Montréal pendant l'été et j'ai examiné les incinérateurs en operation. Si je suis élu je favoriserai l'établissement d'un incinérateur dans lequel toute matiere offensive et dangereuse pourra être detruite.

Je suis en faveur d'adopter dans les districts les plus peuplés le systeme d'enlèvement des bourbiers de cour. Le coût de voitures à cet effet ne serait pas excessif, tandis que le bienfait qu'en tirerait la santé publique serait incalculable.

La construction de nouveaux égouts a progressé d'une maniere satisfaisante cette année et un parfait système d'égouts est sans aucun doute le fondement d'une bonne santé. En conséquence de la secheresse, de la rareté de l'eau, et l'absence d'orages électriques un certain malaise a été cause au sujet de la santé publique. J'ai consulté l'officier de santé et les premiers médecins de la cité et je suis convaincu que l'état sanitaire de la cité reviendra prochainement à son état normal.

Séances du Conseil

J'ai assisté à toutes les séances reguliéres du conseil à l'exception de deux, et mon absence dans ces occasions était completement inévitable. J'ai assisté à toutes les séances spéciales du conseil dont il y a eu un grand nombre.

L'hiver dernier a été le plus rude que nous ayons eu depuis plusieurs années ; en prenant ma charge je suis venu à mon bureau tous les jours à l'hôtel de ville, et j'ai consacré beaucoup de mon temps et de mon attention à soulager les besoins des plus pauvres.

Le jour de la nomination j'espère pouvoir vous faire connaitre mes vues d'une maniere plus élaborée.

Avec l'expérience acquise pendant cette année je sens que je puis vous être un peu utile, si vous m'accordez un second terme, et j'ai confiance que vous me l'accorderez ; vous pouvez alors compter sur moi que dans chaque occasion qui se présentera je m'efforcerai de maintenir l'honneur et la dignité d'une cité importante comme la métropole du Canada.

Esperant obtenir l'appui cordial de toutes les classes,

Je suis,
Votre obeissant serviteur,
McLEOD STEWART.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le septième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Déc. 1887

A DEUX HEURES P. M.

VALEUR des LOTS:

$60,000

PREMIERE SERIE

Valeur des lots - - - - - - - - *$50,000*
Gros lot, un immeuble de - - - *$5,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000	$5,000
1	Immeuble de	2,000	2,000
10	Terrains à Montréal de	300	3,000
15	Ameublements de	200	3,000
20	do de	100	2,000
100	Montres d'or de	50	5,000
1000	Montres d'argent de	20	20,000
1000	do de	10	10,000
2,147	Lots valant - - - - - -		$50,000

$1.00 LE BILLET

DEUXIEME SERIE

Valeur des lots - - - - - - - - *$10,000*
Gros lot, un immeuble de - - - - *$1,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$1,000	$1,000
2	Immeubles de	500	1,000
4	Moulins à battre de	250	1,000
50	Chaines d'or de	40	2,000
1000	Services de toilette de	5	5,000
1,057	Lots valant - - - - - -		$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE
S. E. LEFEBVRE,
Bureaux: No 19, Rue Saint Jacques
MONTREAL, CANADA.

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

VIN DE QUININE !
DE CAMPBELL

LE REMEDE SPECIFIQUE POUR

Lassitude du printemps, Dyspepsie, perte d'appétit, mauvaise digestion, maladies malsaines, Etc, Etc, Etc.

LE PUR ET VERITABLE

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF, - - - - $31,000,000

Montant placé au Canada, $900,000

DIRECTEURS AU CANADA:

HON. HENRY STARNES, Président
THOS. CRAMP, Ecr., Vice-Préside
THEODORE HART, Ecr. A. HOOPER, Ecr.
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la cité. G. F. C. SMITH, Sec.-résident.

Bureau principal et succursale au Canada:

16—PLACE-D'ARMES—16
MONTRÉAL

COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE
'North British and Mercantile"
Fondée en 1809.

RESSOURCES DE LA COMPAGNIE.

Capital autorisé	£3,000,000	Stg.
do souscrit	2,500,000	"
do payé	625,000	"
Fonds et réserves du feu, au 31 décembre 1883	1,592,235	"
Fonds des annuités et de la vie	3,841,194	"
Revenu : Branche du feu	1,186,865	"
Revenu : Branches des annuités et de la vie	551,307	"

AGENTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA

Bureau principal pour le Canada: No 78 rue Saint François-Xavier, Montréal.

THOMAS DAVIDSON, Directeur-Gérant. } P. R. FAUTEUX, GUSTAVE FAUTEUX, Sous-Agents
110

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA
HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.
AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
—ARGENT A PRETER—
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA
Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell
Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
—OTTAWA—
Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.
Capitaux réunis : - - - $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandees reçoivent une attention immédiate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL
ETAL D.—MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général
Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc
Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)
ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE
JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN
MANUFACTURIER ET MARCHAND
— DE —
CHAUSSURES EN GROS !
A transporté son établissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie
PLATRIER
273—RUE DE L'EGLISE—273
OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE
102 ET 104 RUE RIDEAU
Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigares importés de premier choix.
Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HOTEL INTERNATIONAL
12 et 14 RUE GEORGE - - - - - OTTAWA
Prix de la pension pour les voyageurs, $1.00 par jour. Table d'hote, $3 par semaine. Excellent menu : Bateaux, truites de montagne, huitres en tous genres, venaison durant la saison, à ordre et sous le plus court avis.
On trouve constamment à la buvette le meilleur choix de vins, liqueurs et cigares importés directement. On sollicite une visite.
J. W. LANCTOT, Propriétaire.
19 11 87-88

FERRONNERIES
L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner
Enseigne de la grosse Tarrière.
— MAGASINS : —
Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere
23 11 87-88

$20,000 — $20,000

!!—IMMENSE VENTE!—!!

A PLUS EXTRAORDINAIRE DE TOUTES LES VENTES ! — !

IL NOUS FAUT REALISER VINGT MILLE PIASTRES D'ICI AU JOUR DE L'AN - - LA VENTE EST MAINTENANT COMMENCEE - - PAS DE CREDIT !

KEARNS & RYAN
98 et 100 rue SPARKS

Les marchandises son vendues à des prix tellement bas que nous nous attendons à créer une révolution dans le commerce.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE
Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT
IMPORTATEUR
— DE —
TAPISSERIES
AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAISE
Coin des rues Dalhousie et Sain Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC,
PINCEAUX
VIT

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

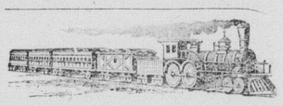

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION comme suit :—

4.30 A. M. 8.25 " 4.30 P. M.	Pour MONTREAL, TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M. 11.00 P. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M. 12.01 MINUIT	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M. 3.15 P. M.	Pour PRESCOTT, NEW-YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.
D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.
LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

CHENIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"
LA VOIE LA PLUS COURTE
— ENTRE —
Montreal et Ottawa
— ET —
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 3.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a.m. et 4.35 p.m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m, et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cite ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Généra
PERCY R. TODD,
Agent général des Passagers.